



SOCCER
QUEBEC

GUIDE - RELATIONS ENTRE LES CLUBS

PROCÉDURES POUR LES CLUBS

VERSION 22 SEPTEMBRE 2021

DES CLUBS QUI S'ENGAGENT À UNE CULTURE AXÉE SUR LE DÉVELOPPEMENT



Tous ensemble

pour plus de joueurs et joueuses, le plus longtemps possible,
dans le meilleur environnement possible.



UN ENVIRONNEMENT POUR TOUS



JUVÉNILE
U15-U17

LIGUES RÉGIONALE ET LOCALE



Un environnement récréatif pour les joueurs et joueuses

LIGUE DÉVELOPPEMENT INTER-RÉGIONALE



Un environnement compétitif pour les joueurs et joueuses

LIGUE DE DÉVELOPPEMENT PROVINCIALE



Un environnement de performance pour les joueurs et joueuses

PREMIÈRE LIGUE DE SOCCER JUVÉNILE DU QUÉBEC



Un environnement de haute performance pour les joueurs et joueuses

JUVÉNILE
U13-U14

LIGUES RÉGIONALE ET LOCALE



Un environnement récréatif pour les joueurs et joueuses

LIGUE DÉVELOPPEMENT INTERRÉGIONALE



Un environnement compétitif pour les joueurs et joueuses

LIGUE DE DÉVELOPPEMENT PROVINCIALE



Un environnement de performance pour les joueurs et joueuses

PREMIÈRE LIGUE DE SOCCER JUVÉNILE DU QUÉBEC



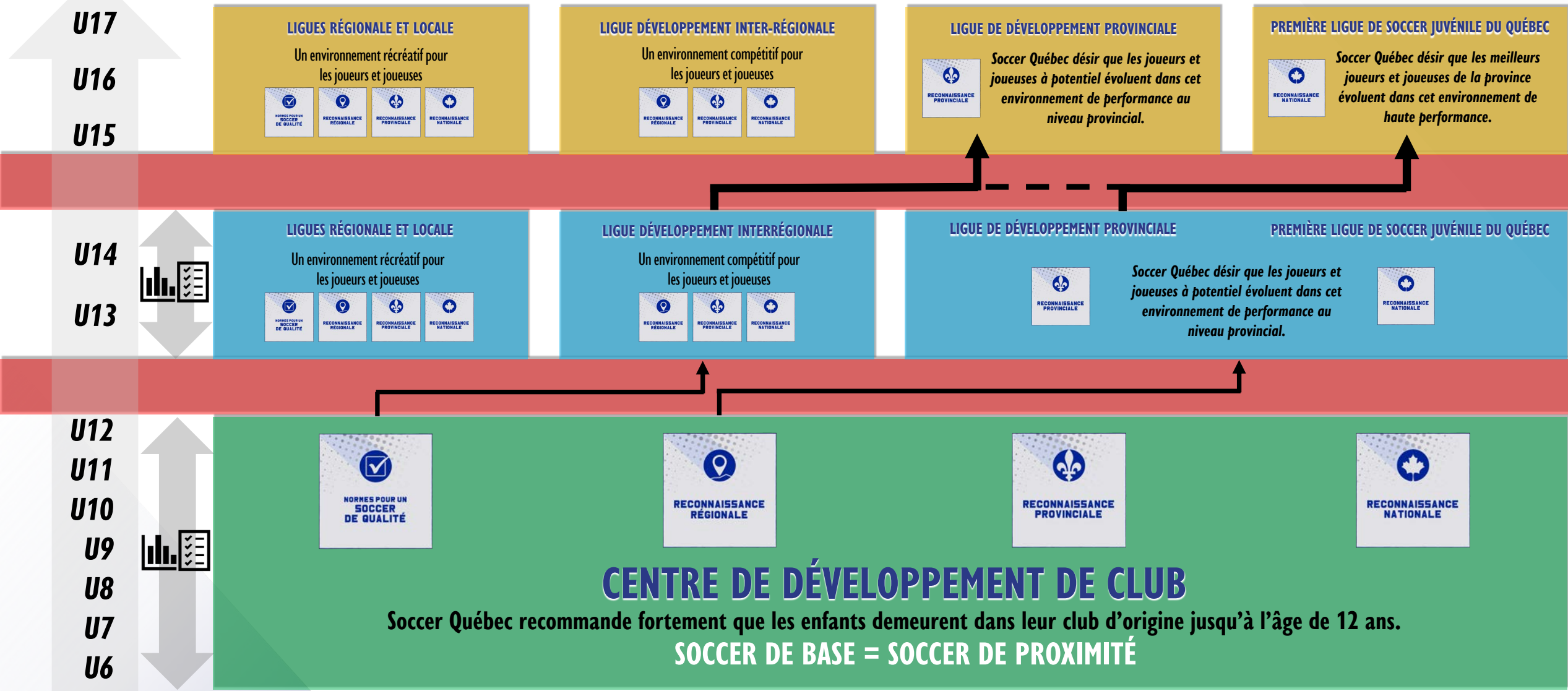
CENTRE DE DÉVELOPPEMENT DE CLUB

Un environnement accessible, amusant et sécuritaire pour tous les enfants. Une approche centrée sur le développement sportif et humain, selon les besoins des jeunes, afin qu'ils et elles aient tous l'opportunité d'atteindre leur potentiel.



Tous ensemble pour plus de joueurs et joueuses, le plus longtemps possible, dans le meilleur environnement possible

CHEMINEMENT DU JOUEUR DANS LA STRUCTURE DE CLUB



Le nombre de joueurs mutés dans les catégories soccer de base et U13-U14 ont un impact direct sur le programme de reconnaissance des clubs.

PROMOTION DES CAMPS D'IDENTIFICATION



LIGNE DIRECTRICE À RESPECTER

U17

U16

U15

Camps d'identification possibles et
PROMOTION PERMISE

Les principes du GUIDE — RELATION ENTRE LES CLUBS doivent être respectés.

- ✓ Protocole de mouvement (parent)
- ✓ Protocole de communication entre clubs (club demandant)

U14

U13

Camps d'identification possibles et
AUCUNE PROMOTION PERMISE

Les principes du GUIDE — RELATION ENTRE LES CLUBS doivent être respectés et le mouvement de joueur est permis seulement si:

- Le joueur/parent démontre un intérêt vers votre club
 - Le club démontre un intérêt envers un joueur
 - Le club veut promouvoir ses joueurs
- ✓ Protocole de mouvement (parent)
 - ✓ Protocole de communication entre clubs (club demandant)

U12

À

U6

CENTRE DE DÉVELOPPEMENT DE CLUB

AUCUN ESSAI OU SÉLECTION

CONTEXTE



- Le 15 septembre 2020, Jason DeVos, directeur du développement à Canada Soccer, a fait une présentation à tous nos membres. Le sujet portait sur les principes de base nécessaires pour amener une culture positive entre les clubs au tout début du Programme de reconnaissance des clubs. Suite à cette rencontre, Soccer Québec, avec l'aide de ses membres, a pris le temps de développer différents outils et stratégies. Le guide Relations entre les clubs est une des nombreuses stratégies mises en place afin d'accompagner les clubs et les ARS vers une approche collaborative axée sur le développement et sur une communication transparente entre les clubs.
- Le mouvement de joueurs est une situation inévitable, mais il est important pour Soccer Québec d'établir des procédures pour éviter des mouvements précoces ou peu bénéfiques pour le développement des joueurs. Ces procédures assureront que tous les acteurs impliqués (clubs, parents, joueurs) soient imputables face à leurs actions et de leurs comportements afin de contribuer positivement à la culture de développement souhaité.
- Les procédures expliquées ci-dessous s'appliquent pour les catégories U9 à U18.

ENGAGEMENT DES CLUBS



AUCUNE SOLLICITATION DE JOUEURS

TOLÉRANCE ZÉRO (U4 À U18)

Nous ne permettrons aucune communication de la part d'un de nos membres envers un joueur d'un autre club ou ses parents, afin de les convaincre de se joindre à notre club.

PUBLICITÉ FAUTIVE

TOLÉRANCE ZÉRO

Nous ne diffuserons ou publierons aucune publicité fautive dont le contenu est erroné et/ou qui peut tromper le public visé.

CONFIANCE ET IMPUTABILITÉ
COMMUNICATION ET TRANSPARENCE

NOTRE MILIEU
NOS ACTIONS
NOS COMPORTEMENTS

CLARTÉ ET HUMILITÉ
FIERTÉ ET HONNÊTÉTÉ

ESSAIS / CAMPS D'IDENTIFICATION

SELON LA PROCÉDURE

Nous respecterons les procédures de Soccer Québec pour accueillir des joueurs provenant d'autres clubs lors de nos périodes d'essais et de nos camps d'identification.

PROMOTION DU CLUB

AVEC RESPECT

Nous ferons la promotion de nos initiatives, programmes et services en mettant l'accent sur la fierté et le sentiment d'appartenance à notre club, tout en respectant l'intégrité des autres.

UNE APPROCHE COLLABORATIVE



➤ LES PRINCIPES ET BONNES PRATIQUES

1. Mettre l'intérêt et les besoins du joueur en premier.
2. Documenter toutes vos démarches (à l'aide des protocoles), pour justifier vos actions.
3. Respecter les procédures de Soccer Québec.
4. Créer de bonnes relations avec les DT des autres clubs. En cas de doute, toujours contacter le DT du club impliqué afin d'être bien informé.
5. Collaborer avec les autres clubs.
6. Être honnête et transparent avec les joueurs de votre club, les parents et les DT des autres clubs.

Le respect des principes et des procédures est nécessaire afin de contribuer à la culture de développement désirée.

UNE APPROCHE COLLABORATIVE

Les clubs s'engagent à travailler en collaboration pour promouvoir une culture axée sur le développement. Une communication claire et transparente est primordiale entre les différents acteurs impliqués.



- **Honnêteté**
- **Besoins du joueur en premier**
- **Culture de développement**

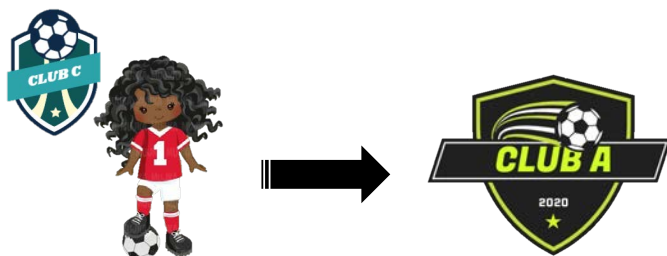


- **Doutes et conflits**
- **Pression sur les joueurs et joueuses**
- **Culture toxique**



PROCÉDURES POUR LES CLUBS

Le joueur/parent démontre
un intérêt vers votre club

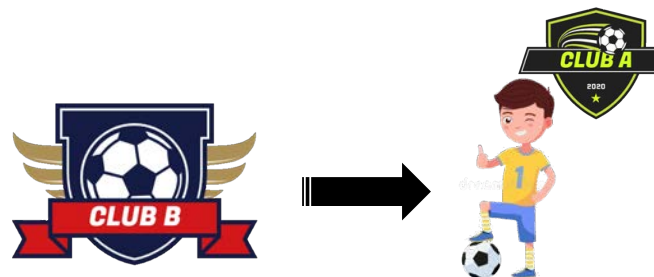


- U9 - U12
- U13 - U18

Actions par:

- ✓ le parent
- ✓ le club qui accueille

Le club démontre un
intérêt envers un joueur

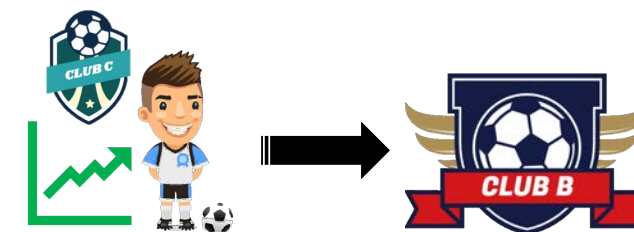


- U13 - U18

Actions par:

- ✓ le club qui fait la demande
- ✓ le club qui reçoit la demande

Le club veut promouvoir
ses joueurs



- U13 - U18
 - Des cas exceptionnels en U9-U12 pourraient exister (Ex: fréquence d'entraînements).

Actions par:

- ✓ le club qui désire recommander les joueurs de son club

PROCÉDURES POUR LES CLUBS

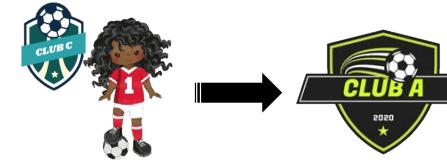
COMMUNICATION ET TRANSPARENCE



U9-U12

Le joueur/parent démontre un intérêt vers votre club

Actions par le club qui accueille



1. Faire remplir le « Protocole de mouvement » aux parents/joueurs

- Ce document est à conserver pour vos dossiers



2. Aviser le club de provenance par courriel que leur joueur a démontré un intérêt à rejoindre votre club en utilisant le « Protocole de communication entre clubs — Section A »



3. Discussion avec les parents/joueurs *(les questions fondamentales)*

- Pour quelle(s) raison(s) veut-il quitter son club?
- Ce changement va-t-il combler ses besoins de développement?
- Combien de KM ou de temps de transport doit-il voyager pour venir à nos activités?
- Est-ce qu'il va bien s'acclimater avec le groupe et les éducateurs?

**DTC ou Responsable
soccer de base**



4. Aviser le club de provenance de votre décision finale

Une approche centrée sur
le développement de la
personne avant tout.



Soccer Québec n'encourage pas le mouvement dans les catégories soccer de base (U4 à U12)

PROCÉDURES POUR LES CLUBS

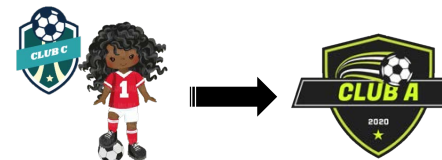
COMMUNICATION ET TRANSPARENCE



U13-U15

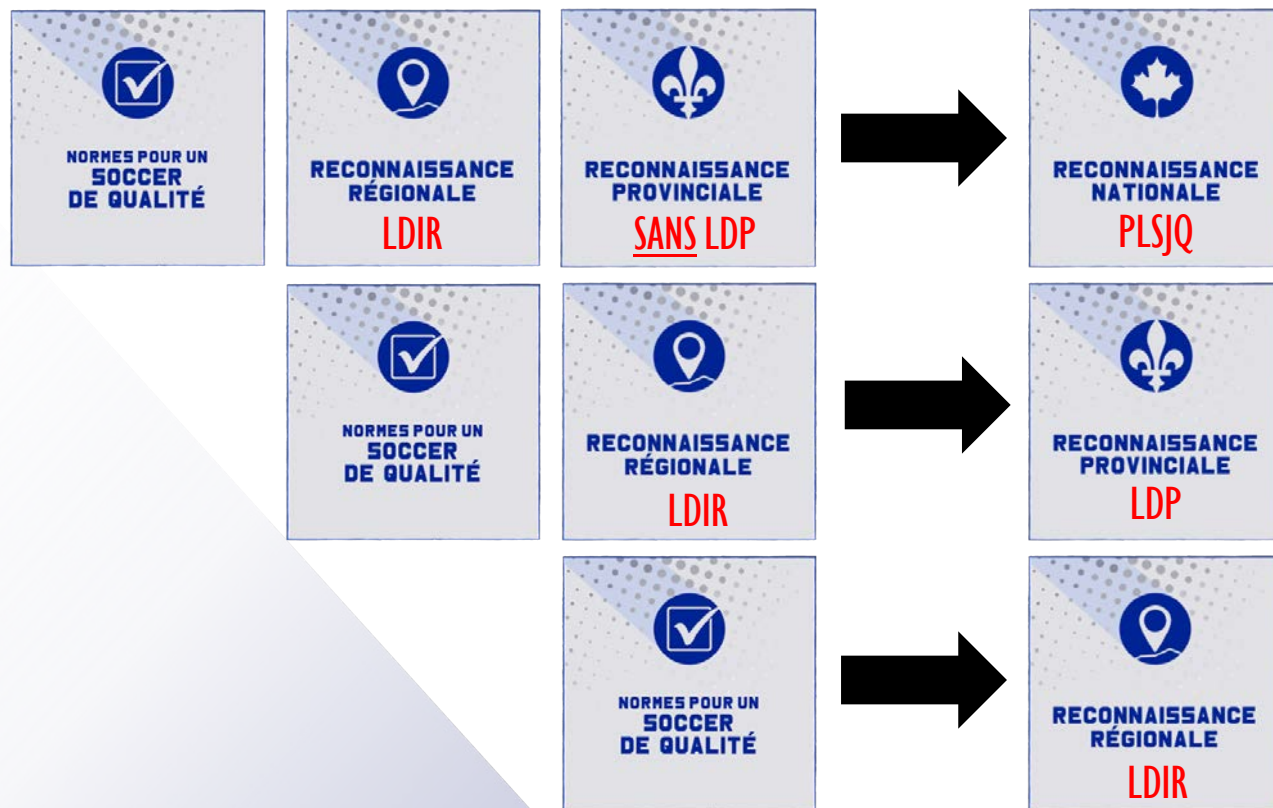
Le joueur/parent démontre un intérêt vers votre club

Actions par le club qui accueille



CLUB DE PROVENANCE DU JOUEUR/PARENT

CLUB QUI PEUT ACCUEILLIR



QUI PEUT ACCUEILLIR UN MOUVEMENT DE JOUEUR?

À partir de U15, Soccer Québec désire que les meilleurs joueurs et joueuses de la province évoluent dans un environnement de haute performance (PLSJQ). Donc, un club National peut accueillir un joueur/parent provenant d'un club provincial qui démontre un intérêt pour votre club.



PROCÉDURES POUR LES CLUBS

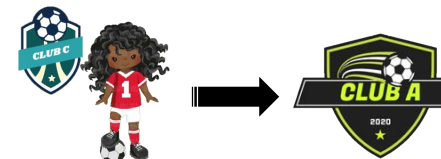
COMMUNICATION ET TRANSPARENCE



U13-U15

Le joueur/parent démontre un intérêt vers votre club

Actions par le club qui accueille



Applicable pour un joueur qui désire participer à vos camps d'identification



1. Faire remplir le « Protocole de mouvement » aux parents/joueurs
 - Ce document est à conserver pour vos dossiers



2. Aviser le club de provenance par courriel que leur joueur a démontré un intérêt à rejoindre votre club en utilisant le « Protocole de communication entre clubs — Section A »



3. Discussion avec les parents/joueurs (*les questions fondamentales*)

- Poser les questions fondamentales (*voir procédure U9-U12*)
- Expliquer les différents parcours/programmes
- Expliquer les attentes et standards

DTC ou Responsable
Juvénile



4. Aviser le club de provenance de votre décision finale

- Si le joueur n'est pas sélectionné sur l'équipe évoluant dans le plus haut niveau de compétition du club qui l'accueille, redirigez-le vers son club de provenance.

Une approche centrée sur
le développement de la
personne avant tout.



PROCÉDURES POUR LES CLUBS

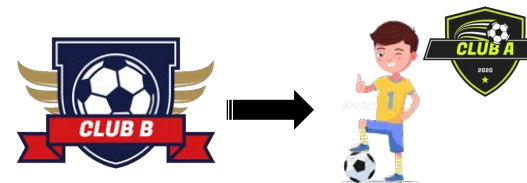
COMMUNICATION ET TRANSPARENCE



U13-U15

Le club démontre un intérêt envers un joueur

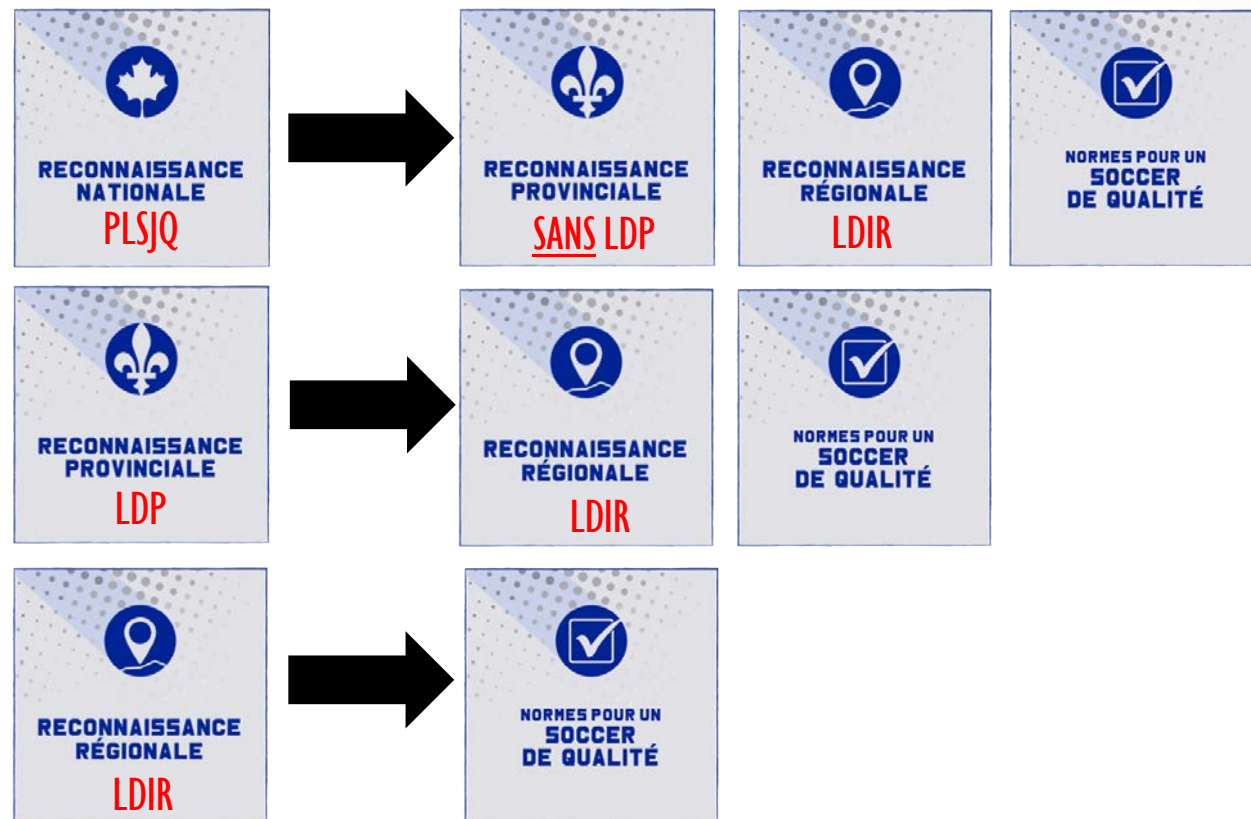
Actions par le club qui fait la demande



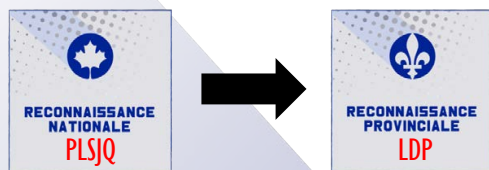
QUI PEUT FAIRE CETTE DEMANDE? ET À QUI?

CLUB QUI FAIT LA DEMANDE
D'INTENTION (U13-U14)

CLUB ÉLIGIBLE À RECEVOIR LA
DEMANDE D'INTENTION (U13-U14)



À partir de U15, Soccer Québec désire que les meilleurs joueurs et joueuses de la province évoluent dans un environnement de haute performance (PLSJQ). Donc, un club National peut démontrer de l'intérêt pour un joueur provenant d'un club provincial.



PROCÉDURES POUR LES CLUBS

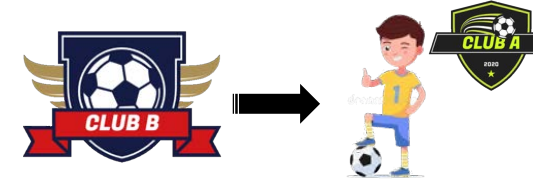
COMMUNICATION ET TRANSPARENCE



U13-U15

Le club démontre un intérêt envers un joueur

Actions par le club qui fait la demande



1. Aviser le club du joueur en envoyant le document « Protocole de communication entre clubs — Section B » rempli par courriel.



2. Retourner du document rempli par le club qui reçoit la demande, au club demandeur

- Le DTC se doit de rencontrer le joueur ou la joueuse pour l'informer de la demande

À remplir par le club qui reçoit la demande	
Avez-vous informé l'athlète?	J'accepte de donner les coordonnées de votre DTC aux parents de l'athlète



3. Discuter (si nécessaire) avec le DTC du joueur afin d'établir un plan d'action



4. Discuter avec les parents/joueurs

- Poser les questions fondamentales (voir procédure U9-U12)
- Expliquer les différents parcours/programmes
- Expliquer les attentes et standards

DTC ou Responsable
Juvénile



5. Aviser le club de provenance de votre décision finale

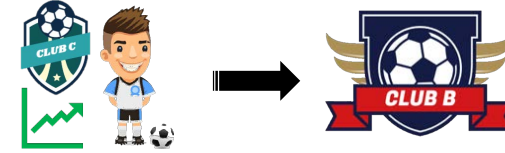
- Si le joueur n'est pas sélectionné sur l'équipe évoluant dans le plus haut niveau de compétition du club demandeur, redirigez-le vers son club de provenance.

PROCÉDURES POUR LES CLUBS

COMMUNICATION ET TRANSPARENCE



U13-U15 Le club veut promouvoir des joueurs



Actions par le club qui désire recommander les joueurs de son club

QUI PEUT FAIRE CETTE
RECOMMANDATION?
ET À QUI?

CLUB QUI FAIT LA
RECOMMANDATION (U13-U15)

CLUB QUI RECOIT LA
RECOMMANDATION (U13-U15)



NORMES POUR UN
SOCCER
DE QUALITÉ



RECONNAISSANCE
RÉGIONALE
LDIR



RECONNAISSANCE
PROVINCIALE
LDP



RECONNAISSANCE
NATIONALE
PLSJQ



RECONNAISSANCE
RÉGIONALE
LDIR



RECONNAISSANCE
PROVINCIALE
LDP



RECONNAISSANCE
NATIONALE
PLSJQ



RECONNAISSANCE
PROVINCIALE



RECONNAISSANCE
NATIONALE
PLSJQ

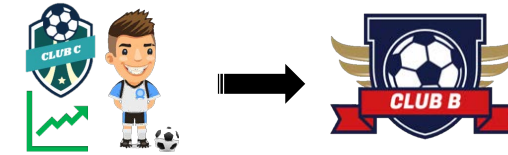
SANS LDP (U13-U14)
Avec LDP (U15)

PROCÉDURES POUR LES CLUBS

COMMUNICATION ET TRANSPARENCE



U13-U15 Le club veut promouvoir des joueurs



Actions par le club qui désire recommander les joueurs de son club



1. Discuter avec le joueur afin d'évaluer les différentes options qui peuvent mieux rencontrer ses besoins de développement
 - Connaître les objectifs à court, moyen et long terme du joueur.



2. Recommander le joueur aux clubs potentiels par courriel



3. Discuter (si nécessaire) avec le DTC du potentiel club afin d'établir un plan d'action



4. Faire un dernier suivi avec le joueur
 - Si le joueur n'est pas sélectionné sur l'équipe évoluant dans le plus haut niveau de compétition du club potentiel, réintégrer-le à votre club ou recommandez-le à un autre club potentiel.

QUESTIONS



- Pour toutes questions concernant les procédures de communication entre les clubs ou les principes et bonnes pratiques de Soccer Québec, veuillez contacter *contacter Catherine Levasseur à l'adresse suivante :*
clevasseur@soccerquebec.org